Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Succession par avance d'hoirie

Par Gilbarousse

Bonjour, mon père m'a fait une donation en avance d'hoirie d'un terrain à bâtir il y a 30ans. Aujourd'hui décédé faut-il réactualiser sa valeur ou c'est sa à l'époque de sa donation qui prédomine pour rapporter à l'actif successoral? Merci

---
Par ESP

Bonsoir
Le bien sera actualisé en valeur pour l'état dans lequel il se trouvait au moment de la donation.